



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 787

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre de la loi n° 94-114 du 10 février 1994 portant diverses dispositions concernant l'agriculture. En effet, il semblerait que les décrets d'application des articles 1er et 12 alinéa 2 de ce texte n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'article 1er de la loi n° 94-114 portant diverses dispositions concernant l'agriculture modifie un certain nombre d'articles du code de la santé publique. L'article L. 617-4 (devenu l'article L. 5142-7 et le 5° de l'article L. 5142-8) relatif aux importations des médicaments vétérinaires prévoit un décret en Conseil d'État. Ainsi le décret n° 2005-558 du 27 mai 2005 définit les conditions des importations des médicaments vétérinaires. L'article L. 617-5, devenu L. 5141-8, prévoit, lors du dépôt de toute demande d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament vétérinaire, le versement d'un droit progressif dont le montant est fixé par décret. Le dernier décret pris dans ce domaine est le décret n° 2006-1273 du 18 octobre 2006 pris pour l'application de l'article L. 5141-8 du code de la santé publique. L'alinéa 2 de l'article 12 de cette loi prévoit que les catégories de marchandises ainsi que les modalités de la présentation en douane sont fixées par un arrêté du ministre chargé des douanes. Cette question relève de la compétence du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 787

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4860

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5372